

Objet : Fête du Parc 2015

La Présidente expose :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met chaque année en place un évènement avec le réseau des Parc naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet évènement, appelé « la Région fête les Parcs naturels régionaux » permet à la Région et aux territoires concernés d'exposer l'originalité de ces projets de territoire. C'est un temps fort de découverte des terroirs remarquables de la Région.

Cette année encore, les sept Parcs (Alpilles, Camargue, Baronnies Provençales, Luberon, Préalpes d'Azur, Queyras, Verdon) ainsi que ceux en préfiguration (Ventoux, Sainte Baume) sont invités à co-organiser une manifestation sur une journée en septembre - octobre 2015.

Suite au classement du Parc naturel régional des Baronnies provençales, la Région PACA a sollicité la Région Rhône-Alpes pour être partenaire de la fête du Pnr des Baronnies provençales. Ce partenariat interrégional permettrait de réaliser la fête du Parc alternativement en PACA (2015) et en Rhône-Alpes (2016).

Pour cette troisième édition, le Parc propose d'organiser l'évènement en le couplant à une manifestation reconnue sur le territoire : la « fête de la Méouge sans moteur » le dimanche 18 octobre, sur la commune de Barret-sur-Méouge, dans les Hautes-Alpes.

Ce choix du lieu et de la date pour cette troisième édition de la fête des Pnr sur les Baronnies Provençales s'est fait avec pour objectif :

- De trouver un site permettant de mettre en avant différentes actions menées par le projet de Parc
- De valoriser une commune engagée sur un évènement populaire annuel autour de la valorisation du patrimoine paysager et la mobilité durable
- De mutualiser les moyens logistiques et de communication locale entre les organisateurs de la « fête de la Méouge sans moteur » et le Pnr des Baronnies Provençales

L'objectif pour le Pnr est de mobiliser tous ses acteurs partenaires pour donner à voir la richesse des activités du Parc, la dynamique locale, et donner envie de venir découvrir notre territoire.

Afin de mener à bien cette manifestation, le Président propose de solliciter les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Logistique – matériel, aménagement, communication sur site, communication locale	16 000 €	Région Provence Alpes Côte d'Azur	20 000 €
Animations sur site	20 000 €		
Catering – apéritif	2 000 €	Région Rhône-Alpes	20 000 €
Equipe technique	2 000 €		
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits
La Présidente
Christine NIVOU